



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétude autour du décret n° 2019-412

Question écrite n° 20976

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le décret n° 2019-412, paru au *Journal officiel* du 7 mai 2019, qui, dans son article 2, permet la mise en relation des données d'identification d'une personne en soins psychiatriques avec le fichier FSPRT dans lequel sont enregistrées les personnes surveillées pour radicalisation ou lien avec le terrorisme. À travers cela, ce décret assimilerait toute personne suivie au niveau psychiatrique aux personnes dites potentiellement dangereuses pour la société. Aussi, elle aurait souhaité connaître son analyse sur le sujet pour éviter ce genre d'amalgame.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20976

Rubrique : Droits fondamentaux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6024

Question retirée le : 23 juillet 2019 (Retrait à l'initiative de l'auteur)